TU
Trait-d'Union

Le dossier #74

Bulletin d'information de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan / Novembre 2026

Vie sociale et CCAS

Aînés
Handicap
Téléthon

Diversités
Aides
Logement









Emmaüs
Argent de
Associations

Enfants
Insertion
Santé

Centre Communal d'Action Sociale
FRONTENAY ROHAN-ROHAN
solidaires et unis

Familles
CCAS
Autonomie

Chères Frontenaysiennes,
Chers Frontenaysiens,

La mandature 2020-2026 a permis de structurer les services sociaux de la mairie et le CCAS, pour répondre au mieux aux besoins et attentes de l'ensemble des Frontenaysiens.

Nous prolongerons cette dynamique dans le mandat actuel. Plus que jamais, notre rôle au sein du CCAS, est d'aller vers les publics les plus fragiles pour leur redonner confiance. Alors, nous continuerons de mener une politique consciencieuse du bien vieillir, du vivre mieux et du vivre ensemble afin de permettre à chacune et chacun de vivre pleinement, dignement et en sécurité dans notre commune, quels que soient son âge et sa situation.

Les actions qui se poursuivent :

- Le « PASS Culture, Sport et Loisirs » permet aux jeunes de 6 à 17 ans inclus et aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap de bénéficier d'une aide d'un montant maximum de 50€ pour s'inscrire à des activités dans une association de la commune ;

- Le « Goûter des Aînés », organisé en partenariat avec Unis-Cité, a lieu deux fois par an, en janvier et en juin. Un événement attendu avec impatience par les habitants de plus de 70 ans. Le goûter servi par les membres du CCAS accompagne les animations et les moments d'échange et de partage ;

- Les « Colis de Noël » du Lions Club sont offerts chaque année à six familles frontenaysiennes accompagnées par le CCAS. Un partenariat synonyme d'attention chaleureuse qui permet de partager un peu de la magie des fêtes ;

- L'Espace Jeunes qui a ouvert ses portes en 2021 propose aux jeunes de 11 à 16 ans de nombreuses activités sportives, culturelles ou culinaires. Après un arrêt provisoire dû à la mutation de son responsable, l'Espace Jeunes reprendra ses activités en 2027 ;

- La « Journée des Diversités » qui a mobilisé huit associations pour sa première édition en 2026 a permis de nous sensibiliser à toutes les formes de discriminations, à promouvoir la diversité et à favoriser l'égalité des droits. Nous nous retrouverons le 10 avril 2027 !

- Le dispositif « Argent de poche » permet à une vingtaine de jeunes de réaliser des activités citoyennes pour améliorer le cadre de vie des habitants contre une rémunération de 15€ la demi-journée ;

- Le « transport solidaire », possible grâce à une convention signée avec le CIF-SP, a permis à 15 familles de Frontenaysiens de bénéficier de ce dispositif en 2025 ;

- Les « Collectes Emmaüs », une fois par trimestre, sont un service de proximité et une véritable innovation dans la collecte solidaire.

Au cours de la lecture de ces 20 pages, vous découvrirez ces actions mises en places dans la commune et les informations nécessaires dans tous les domaines : enfance, familles, handicap, séniors, insertion...

Ensemble, pendant les six prochaines années, avec les membres élus et les membres désignés, nous accompagnerons avec exigence et bienveillance, nous écouterons les besoins et les attentes et nous n'oublierons jamais l'essentiel : notre mission auprès des Frontenaysiens.

Bonne lecture !

Mélanie Chaigne
Adjointe à la Vie sociale

Olivier Poiraud
Maire de frontenay-Rohan-Rohan



Familles

Obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est une obligation légale (article 205 du Code civil) qui impose à une personne de fournir une aide matérielle (en numéraire ou en nature) à un membre de sa famille dans l'état de besoin. Cette aide couvre les besoins essentiels : nourriture, logement, santé (frais médicaux, prise en charge en établissement), vêtements et autres dépenses vitales.

Allocation journalière de présence parentale

L'AJPP (allocation journalière de présence parentale) est une prestation qui peut vous être versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé, dans la limite de 22 jours par mois, de 3 ans et de 310 jours maximum par enfant et par pathologie.
Si l'enfant présente une nouvelle pathologie, une nouvelle demande peut être effectuée pour bénéficier à nouveau de 310 jours d'AJPP.

Composition du CCAS

Membres élus

POIRAUD Olivier
CHAIGNE Mélanie
TOURNEUR Muriel
CHAUFFIER Alain
TRAN Catherine
LECHEVIN Christiane
RAMOS Patricia
SAIVRES Francette



Membres désignés

EJNER Michel
TRAN Jonathan
HARRAD Karima
RIBEYRON Carine
BERTAU Marie-Danielle
ROUCHER Bernadette
AUDELAN-TALON Sylvie



Personnes vulnérables

Registre des personnes vulnérables

Le registre communal des personnes vulnérables (RCPV) est un outil essentiel pour assurer la sécurité des personnes âgées et handicapées en cas de risques exceptionnels. Il permet une intervention ciblée du CCAS, des services sociaux et sanitaires, notamment lors des événements climatiques tels qu'une canicule ou des inondations, ou lors de coupures prolongées d'électricité et/ou eau potable…

L'inscription se fait :

1. Sur demande (ou par un tiers habilité, sauf opposition) : personnes ≥ 65 ans résidant à domicile, personnes âgées au sens de l'article L.113-1, adultes handicapés bénéficiant d'avantages ou pensions d'invalidité.

2. Inscription automatique (sauf opposition) : bénéficiaires de l'APA à domicile, bénéficiaires de la PCH, bénéficiaires de prestations d'action sociale liées à la perte d'autonomie versées par les caisses de retraite.

Inscriptions en mairie : 05 49 04 50 25

+ de 70 ans



Rester en lien avec les autres est un facteur déterminant de santé et d'autonomie, c'est pourquoi le CCAS développe différentes animations et prestations, directement orientées vers les personnes dites « Aînées ».

Chaque année deux temps conviviaux, destinés au personnes de + de 70 ans sont proposés et animés avec Unis-Cité dans le cadre de la mission « Solidarité Séniors ».

Inscriptions en mairie : 05 49 04 50 25

Goûter des Aînés

Deux rendez-vous annuels

2027

22 janvier et 25 juin

2028

21 janvier et 23 juin



Aide alimentaire

Bons alimentaires

Les bons alimentaires distribués par la mairie constituent un filet de sécurité crucial pour de nombreuses familles confrontées à des difficultés financières.
Dans ce cadre et depuis plusieurs années, le CCAS délivre des bons alimentaires aux Frontenaysiens en situation de vulnérabilité économique ou sociale.
Les bons alimentaires sont utilisés dans les commerce présents sur le territoire de la Commune.

Le CCAS peut vous aider en cas de difficulté passagère, en vous proposant un accompagnement social, ainsi qu'une aide financière répondant à un besoin précis.

Colis de Noël

Des colis de Noël sont offerts chaque année à six familles frontenaysiennes par le Lions Club de Niort. Ces colis sont composés de denrées alimentaires qui permettent de préparer un repas de fête complet et équilibré.





Autres aides

PASS Culture, sport et loisirs

Le Pass culture, sport et loisirs est une aide financière destinée à couvrir tout ou partie des frais d'inscription dans un club ou une association sportive de la commune.
Ce dispositif est destiné à soutenir les Frontenaysiens, sous conditions de ressources, en leur permettant d'accéder à des activités sportives, culturelles ou de loisirs.
Une aide de 50 € peut être accordée en fonction des ressources de la personne ou du foyer. Les séniors de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap, exonérées d'impôts, sont éligibles au dispositif.



Autonomie

Allocation personnalisée d'autonomie

L'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) est attribuée sous conditions d'âge, de résidence et de perte d'autonomie.
L'Apa sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à votre domicile (Apa à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où vous vivez (Apa en établissement).

Allocation de solidarité aux personnes âgées

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources (revenus et patrimoine) et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA ...). Son montant varie, selon que vous vivez en couple ou non.

Allocation supplémentaire d'invalidité

Si vous êtes invalide et que vous n'avez pas l'âge d'obtenir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), vous pouvez obtenir l'Asi, selon vos revenus. L'Asi vient compléter vos revenus, pour vous faire atteindre un montant total minimal. Elle est versée chaque mois par la sécurité sociale (ou la MSA si vous dépendez du régime agricole).



Directives anticipées

Dernières volontés sur les soins en fin de vie

C'est une déclaration écrite que vous rédigez pour préciser vos souhaits liés à la fin de votre vie. Vous exprimez ainsi par avance votre volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou actes médicaux. Ce document aide les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner si vous ne pouvez plus exprimer vos volontés (exemple : du fait d'une maladie grave).



Handicap

PCH — Prestation de Compensation du Handicap

La PCH est une aide financière versée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour permettre à la personne en situation de handicap de financer les dépenses liées à son handicap. Cette aide couvre cinq domaines distincts : l'aide humaine, l'aide technique, l'aménagement du logement, l'aménagement du véhicule et les charges spécifiques ou l'aide animalière.

AAH — Allocation Adulte Handicapé

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) permet de garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien. Son montant dépend de votre situation professionnelle et de vos ressources.
Elle est attribuée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées .

MVA — Majoration pour la Vie Autonome

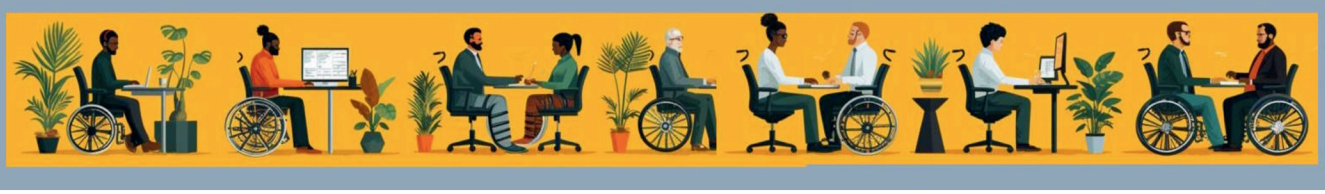
La MVA, ou Majoration pour la Vie Autonome, est un complément financier versé aux personnes en situation de handicap qui perçoivent l'AAH. Cette aide supplémentaire a pour objectif de leur permettre de vivre de manière plus autonome, notamment en finançant des aides humaines ou techniques.

PI — Pension Invalidité

Une pension d'invalidité ou une rente d'invalidité peut être versée à un salarié pour compenser une perte de revenus après un accident ou une maladie d'origine non professionnelle.

AEEH — Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'AEEH est versée aux parents pour les aider à payer les dépenses quotidiennes liées au handicap de leur enfant de moins de 20 ans (aides techniques, aménagements du logement, frais médicaux ou paramédicaux non remboursés, surcoûts liés au transport). L'AEEH vous aide dans l'éducation et les soins à apporter à votre enfant handicapé.



2ème Édition

Journée des diversités

La première Journée des Diversités, organisée le 10 janvier 2026, a été conçue et préparée en collaboration avec plusieurs associations du territoire. Cet événement avait pour ambition de célébrer et de mettre en lumière toutes les formes de diversité - culturelle, sociale, générationnelle et liée au handicap - en proposant aux Frontenaysiens un temps de partage, d'échanges et de sensibilisation.

Forte de cette première initiative, la commission Vie sociale et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en collaboration avec de nombreuses associations du territoire, souhaitent organiser la deuxième Journée des Diversités le 10 avril 2027.



La diversité constitue une richesse humaine, culturelle et sociale pour notre commune. Elle contribue à la vitalité de notre territoire, favorise l'ouverture aux autres et permet de faire vivre les valeurs de respect, de solidarité et de vivre-ensemble.

L'organisation de cette deuxième édition vise à poursuivre la dynamique engagée lors de la première journée, en offrant aux Frontenaysiens un espace de rencontre, de dialogue et de découverte.

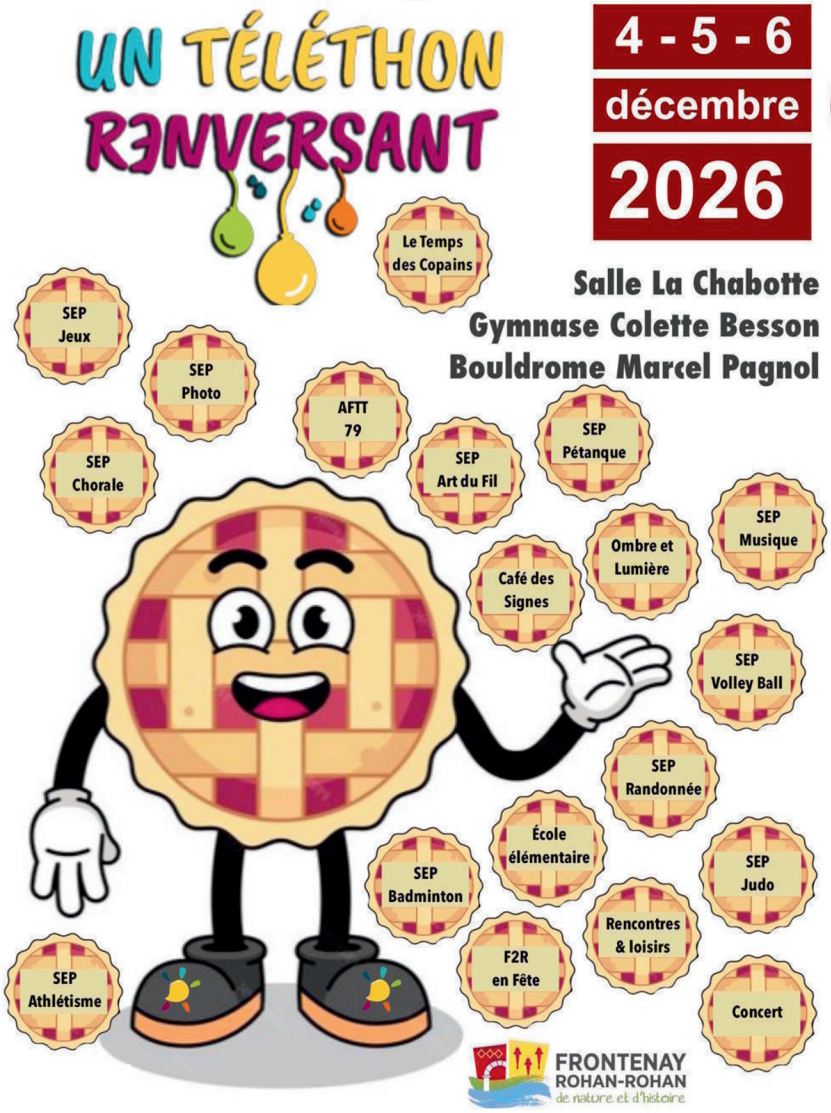


Au-delà de son caractère convivial, la Journée des Diversités constitue un véritable temps de sensibilisation et de mobilisation collective. Grâce à la participation des associations locales, cette manifestation permettra de valoriser les initiatives du territoire, de faire connaître les actions menées en faveur de l'inclusion et de renforcer les liens entre les acteurs associatifs, les institutions et les habitants.

Elle offrira également l'occasion de donner la parole aux personnes concernées, de partager des expériences et de sensibiliser le public aux enjeux liés à la diversité sous toutes ses formes.

Cette deuxième édition témoigne de l'engagement de la commune, de la commission Vie sociale, du CCAS et des associations partenaires en faveur d'une société plus inclusive, solidaire et respectueuse de chacun.

Les associations organisent le Téléthon



Téléthon 2026

40e édition Nationale

30e édition Communale

Plus de 10 000 € récoltés en 2025 !

Depuis 1997, les associations frontenaysiennes soutiennent le Téléthon. Chaque année, depuis cette date, les membres des associations, les élus, les agents municipaux se mobilisent autour de nombreuses manifestations et multiplient les initiatives - pétanque, tennis, ping-pong, badminton, lotos, belote, bouffethon…- pour soutenir les actions de l'AFM-Téléthon.

Le Téléthon est l'événement annuel de solidarité du 1er week-end de décembre.

Le temps d'un week-end, autour d'une cause d'intérêt public, notre commune vit au rythme des rencontres et des échanges entre tous les habitants de la ville autour d'un projet commun. Chaque animation est un moment de fête qui rassemble Les Frontenaysiens, les enfants des écoles, les commerçants et les associations de notre commune dans une élan de solidarité.

Le Téléthon renforce le lien social et valorise la vie associative.

Cette année encore, après l'ouverture du Téléthon Sud Deux-Sèvres le 5 septembre, les associations ont rivalisé d'imagination - tournois sportifs, concerts… - pour nous proposer des animations sportives, culturelles ou artistiques variées et qui s'adressent à tous les publics.

La Municipalité, comme chaque année depuis 30 ans, accompagnera les associations les 4, 5 et 6 décembre prochains et tous ceux qui font vivre le Téléthon sur notre territoire.



Logement

APL - ALS - ALF

Il y a 3 aides au logement, non cumulables et accordées selon l'ordre de priorité suivant :

- l'aide personnalisée au logement (APL) : destinée aux locataires d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien, les normes de confort, ...

- l'allocation de logement familial (ALF) : destinée aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'APL et qui sont mariées depuis moins de 5 ans ou ont des enfants (nés ou à naître) ou une personne à charge.

- l'allocation de logement social (ALS) : s'adresse aux locataires qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.



Garde d'enfants

AGE

Aide à la Garde d'Enfant

Un demandeur d'emploi qui reprend un emploi ou suit une formation, peut percevoir une aide à la garde d'enfants, sous conditions.
L'aide à la garde d'enfants est une aide financière forfaitaire déterminée par le volume d'heures hebdomadaire de la reprise d'emploi et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder.

CMG

Complément de libre choix du Mode de Garde

Le complément de libre choix du mode de garde est une aide financière destinée à soutenir les parents pour les frais liés à la garde des enfants de moins de 6 ans (emploi d'assistante maternelle ou de garde à domicile).
Le montant du complément de libre choix du mode de garde est calculé sur la base des critères suivants : revenus mensuels du foyer ; nombre d'enfants à charge ; coût horaire de la garde choisie ; nombre d'heures de garde par mois.



Santé

La protection universelle maladie

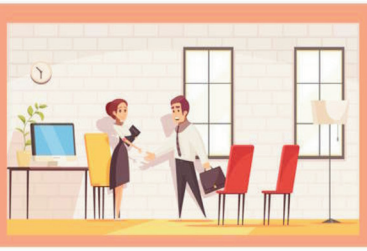
Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de sa vie : tel est le principe de la protection universelle maladie.
Chaque adulte est désormais assuré à titre personnel, avec son propre numéro et sa propre carte Vitale. Un conjoint sans activité n'est plus l'ayant droit de l'autre : il est assuré en son nom, pour les mêmes remboursements. Les enfants restent rattachés à un ou deux parents, jusqu'à 18 ans, ou jusqu'à 16 ans s'ils demandent à être assurés à titre autonome.

La complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est une complémentaire santé qui permet de ne pas avancer les frais de santé, en complément de la prise en charge par l'Assurance Maladie. Attribuée en fonction de votre situation et de vos ressources, elle couvre l'ensemble du foyer et est accordée pour un an. Une demande de renouvellement doit être faite chaque année.

L'aide médicale d'État

L'aide médicale de l'État (AME) s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les exclusions.
Dès que votre demande d'AME est acceptée, vous serez convoqué par la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence pour la remise de votre carte d'admission à l'AME.
Vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge de vos frais de santé au titre des soins urgents.
L'AME peut aussi être accordée, exceptionnellement, à titre humanitaire.



Insertion

Le revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.



Démarches administratives

Aide aux démarches

En cas de difficultés pour connaître vos droits ou réaliser vos formalités, il peut être très utile de vous faire accompagner.
Le CCAS assure des permanences sur rendez-vous, pour vous aider dans vos démarches telles que :
- Faire une demande d'aide au logement
- Mettre à jour votre demande de logement social

Ce service de proximité, géré par la municipalité, permet d'accompagner et d'orienter les habitants dans leurs formalités administratives et sociales, quel que soit leur profil.
Des soutiens particuliers sont par ailleurs apportés aux personnes en situation d'exclusion et aux personnes âgées.

Élection de domicile

La domiciliation (appelée aussi élection de domicile) vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier si vous n'avez pas de domicile stable. La domiciliation vous permet également d'accéder à des droits et prestations (par exemple, carte d'identité, inscription sur les listes électorales, obtention de l'aide juridictionnelle).
La domiciliation est accordée pour une durée de 1 an. Cette durée est renouvelable.
Pour prétendre à une domiciliation de domicile, il faut avoir un lien avec la commune.



Nouveaux arrivants

Nouveaux arrivants

L'arrivée de nouveaux habitants dans une commune constitue une étape majeure, tant pour les personnes concernées que pour la collectivité qui les accueille.
Lors de votre installation, plusieurs démarches peuvent être nécessaires : inscription sur les listes électorales, mise à jour de votre adresse, accès aux services locaux ou encore inscription scolaire de vos enfants.
Nous vous remercions de vous faire connaître auprès de la municipalité (adresse, mail) pour être recontacté et invité à un temps convivial.





Collectes Emmaüs

Une initiative qui fait rimer proximité avec solidarité

Chaque trimestre depuis novembre 2024, la Communauté Emmaüs de Niort-Prahecq, en partenariat avec notre commune et le CCAS, organise quatre collectes (une par trimestre) de proximité ouvertes à tous.

Les habitants de Frontenay-Rohan-Rohan et ceux des communes avoisinantes sont invitées à déposer leurs objets, parking de la rue des Champs, où les accueillent deux bénévoles de la communauté Emmaüs. Venir au devant des donateurs était un objectif pour la communauté Emmaüs de Prahecq. C'est un véritable service de proximité qui répond aux besoins de certains administrés trop éloignés des points de dépôts…

Ces rendez-vous permettent aux habitants de déposer directement leurs dons sur le point de collecte mis en place sur la commune.

Cette coopération originale s'inscrit dans la démarche de développement durable engagée par la commune au plus près des habitants et répond aux fondamentaux d'Emmaüs (récupération et réutilisation des objets, solidarité, …). Cette démarche citoyenne a dépassé les objectifs de départ car elle permet, chaque trimestre, de récupérer un ou deux camions entièrement remplis de vêtements, de jouets, de livres, de vaisselle, de petit mobilier, d'électroménager etc.

Historiquement engagé auprès des personnes en situation d'exclusion, le mouvement Emmaüs est aussi un pionnier du développement durable et de l'économie circulaire.

Collectes à proximité de chez vous





Dispositif « Argent de poche »

2027 quatre périodes possibles

1ère expérience professionnelle

Il n'est pas pas facile entre 15 et 17 ans de montrer qu'on a des compétences et qu'on est motivé… Le Dispositif « Argent de Poche » mis en place par la Municipalité permet à des jeunes Frontenaysiens de réaliser des missions dans les services techniques et d'espaces verts, encadrées par des agents municipaux. À la fin de la mission, un échange permet aux jeunes de s'auto-évaluer sur les compétences acquises et leur savoir-être.

Cette expérience pourra être valorisée dans un CV et/ou lors des échanges que les jeunes auront avec un employeur dans le cadre de leurs démarches de formation ou d'emploi.

Les missions proposées sont des missions utiles à la collectivité et qui facilitent la vie quotidienne. Pour les jeunes, ces missions constituent un engagement citoyen fort au service de notre ville dans laquelle ils vivent.

Chaque mission dure 3h30, dont 30 minutes de pause. En contrepartie de ce temps de travail, les jeunes reçoivent une indemnisation de 15€. Les missions se déroulent sur les différents sites de la Commune.





Vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.







Associations caritatives et sociales

Banque alimentaire

46 boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay

La Banque Alimentaire représente aujourd'hui le plus important réseau de lutte contre la faim et la précarité, avec pour mot d'ordre la lutte contre le gaspillage alimentaire.
La Banque alimentaire, acteur pertinent de l'inclusion sociale des plus démunis, aide les personnes en difficulté économique, en passant par les associations humanitaires et les CCAS qui luttent au quotidien contre la précarité.

Les restos du Cœur

12 rue des Herbillaux 79000 Niort

Pour bénéficier de l'aide alimentaire sous forme de panier-repas, il est nécessaire de s'inscrire chaque année dans un centre des Restos et de justifier de ressources insuffisantes au regard du barème en vigueur.
Les informations recueillies lors de l'inscription permettent d'identifier les autres difficultés ou besoins auxquels la personne peut être confrontée : logement, emploi, illettrisme, santé, accès aux droits, etc. Elles permettent ensuite de l'orienter vers les dispositifs et accompagnements adaptés.

Secours Populaire

18bis rue Domergue 79000 Niort

Le Secours populaire est une association qui agit au plus près des personnes en difficulté. Il intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, du logement, des soins, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'accès à la culture et plus généralement de l'accès aux droits.

Secours Catholique

26 impasse Saint-Symphorien 79000 Niort

L'association Secours Catholique-Caritas France agit jour après jour pour faire reculer la pauvreté et les inégalités : Allocataires du RSA
Isolement et précarité
Précarité alimentaire

Emmaüs

La Chaume 79230 Prahecq

L'association Emmaüs milite en faveur d'une société plus juste et plus écologique, notamment grâce à son activité historique de collecte, de réemploi et de revente d'objets.



Associations frontenaysiennes

ASAF

1 square Simone Veil 79270 Frontenay-Rohan-Rohan

ASAF est une association de solidarité et d'entraide qui agit en collaboration avec la mairie, le CCAS ou les services sociaux présents dans la commune.
L'association apporte une aide ou simplement un soutien à toute personne dans le besoin à un moment de sa vie : aide adm / lien social / collecte de dons / aide à la mobilité /aide alimentaire d'urgence / ateliers de français / hébergement / sorties…

S.E.P. Bourse aux vêtements

53 rue Giannésini 79270 Frontenay-Rohan-Rohan

Vente de vêtements d'occasion deux fois dans l'année : Printemps et Automne.
Collecte de vêtement pour vestiaire solidaire : Parc du Logis, 30 rue Giannésini

ASSOLMA

1 square Simone Veil 79270 Frontenay-Rohan-Rohan

L' association « Soleil du Marais » se donne pour objectif de mettre en lien des habitants de quatre communes en limite du Marais Poitevin avec une commune du Burkina-Faso.
Quatre fois par an, des ventes de livres - romans, policiers, jeunesse, histoire - permet à l'association de poursuivre ses actions de solidarité avec la ville de Boulsa au Burkina Faso





Associations niortaises

Association l'Escale

35 rue du Coteau Saint-Hubert 79000 Niort

L'Escale est une association qui œuvre auprès des populations fragiles, en situation d'urgence sociale, sanitaire et professionnelle. Elle assure des missions d'aide, d'accompagnement, d'hébergement, de soins et d'insertion. Elle répond aux besoins de tous les publics en difficulté.

Le Cabas solidaire

52 rue Sainte Catherine 79000 Niort

Le Cabas solidaire, soucieux de préserver l'accès à l'aide alimentaire pour les personnes les plus fragiles, a pris l'initiative de mettre en place une solution innovante en proposant une nouvelle forme d'aide alimentaire, plus respectueuse de la dignité des personnes, de leur anonymat et de leurs choix.
- 40% ou - 60% selon les revenus des personnes financés par les clients payant 100% des prix indiqués en magasin



Associations partenaires

Asfodep

17 rue Henri Sellier 79000 Niort

L'asfodep est un organisme de formation de l'économie sociale et solidaire.
L'asfodep aide les hommes et les femmes à retrouver et développer leurs savoirs essentiels, ceux qui facilitent l'autonomie, l'orientation et l'épanouissement personnel.
L'association s'adresse à un large public et accompagne les hommes et les femmes dans la réalisation de leur projet.

Nature solidaire

Rue du Moulin 79460 Magné

Nature Solidaire est un Atelier et Chantier d'Insertion qui place l'individu au cœur de son action d'accompagnement socioprofessionnel par le travail. Pour cela, l'association propose un parcours d'insertion socioprofessionnel aux personnes du territoire, les plus éloignées de l'emploi.

Numéros d'urgence

Que vous soyez victime ou témoin d'un événement, il est nécessaire de contacter le bon numéro afin d'obtenir l'assistance adéquate.

15 — SAMU — Urgence Médicale



17 — Police Secours



18 — Sapeurs-Pompiers



115 — SAMU Social



112 — Urgences UE — Numéro d'urgence européen



114 — Sourds & Malentendants



197 — Attentat / Enlèvement



119 — Enfant en Danger



196 — Sauvetage en Mer



3919 — Violences Femmes



3018 — Cyber-harcèlement



3114 — Prévention Suicide



\+ **3133** — LE NUMÉRO CONTRE LES MALTRAITANCES

Numéros utiles

Enfance/Jeunesse



Maison Départementale de l'Enfance
Rue de la Tifffardière
79000 NIORT
05 49 77 24 24

Aide Sociale À L Enfance
Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
79000 NIORT
05 49 06 79 79

Mission Locale des Jeunes du Sud Deux-Sèvres
4 rue François Viète
79000 NIORT
05 49 17 50 57

CIO Centre d'Information et d'Orientation
2 rue François Viète
79000 NIORT
05 16 52 69 29

Agora Maison des adolescents
10 Bis av Jacques Bujault
79000 NIORT
05 49 28 41 55

Planning Familial des Deux-Sèvres
13 E rue Louis Braille
79000 NIORT
05 49 26 95 08

Service accueil Mère/Enfants
74 rue Alsace Lorainne
79021 NIORT
05 49 09 96 79

Mobilité

CIP SP
5 rue de Bourgneuf
79500 MELLE
06 10 82 43 16



Séniors

Les Trois Roix - Fondation Partage et Vie
150 route de Brioux
79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN
05 49 04 54 78

Association Appui & Vous Sud Deux-Sèvres
74 rue Alsace Lorraine
79000 NIORT
05 49 33 55 13

France Alzheimer Deux Sèvres
175 rue Fief Joly
79000 NIORT
05 49 77 82 19



Logement

Cap'habitat Jeunes
147 rue Clou Bouchet
79000 NIORT
05 49 79 17 44

L'Escale
35 rue du Côteau Saint Hubert
79000 NIORT
05 49 16 00 25

Croix Rouge
6 rue des Roches
79000 NIORT
05 49 16 00 25





Familles

UDAF
171 avenue de Nantes
79000 NIORT
05 49 04 76 76

ATI 79
8 rue Alsace Lorraine
CS 58835
79028 NIORT
05 49 06 85 60



Emploi

France Travail
36 rue Thomas Porteau
79000 NIORT
3949

CAP Emploi
451 avenue de Paris
79028 NIORT
05 49 79 99 77

Expression de la majorité municipale

Le lien social au cœur de la vie de notre commune.

Par leur engagement, les associations, les bénévoles et leurs adhérents créent des espaces de rencontre, de partage et de convivialité, accessibles à tous. Ils participent pleinement à la richesse et au dynamisme de notre vie locale.

Ces dernières années, la commission Vie sociale et le CCAS ont renforcé les solidarités et le vivre-ensemble à travers de nombreuses actions et partenariats.

Chaque fin d'année, le Lions Club offre 6 paniers repas solidaires, une aide précieuse pour les familles pour les périodes de fêtes.

La mise en place d'une convention de partenariat avec Emmaüs permet notamment d'organiser, chaque trimestre, une collecte sur notre commune. La municipalité a également une convention avec ASAF, association frontenaysienne, qui accompagne de nombreuses familles.

Notre collaboration avec Unis-Cité permet de développer des actions de solidarité en direction des seniors, avec deux goûters des aînés par an, l'un en janvier, l'autre en juin.

La mise en place d'une Journée des diversités constitue un autre temps fort de cette volonté de favoriser le partage, les échanges et la solidarité entre tous les habitants, la prochaine aura lieu le 10 avril 2027.

Le développement du transport solidaire avec le CIFSP, contribue à faciliter les déplacements et à lutter contre l'isolement, 12 personnes ont déjà pu bénéficier de ce dispositif.

L'ensemble de ces actions sera poursuivi et renforcé afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.

Parce qu'une commune vivante et solidaire est une commune où chacun doit pouvoir trouver sa place - accéder à ses droits, être accompagné dans les moments difficiles et participer pleinement à la vie collective - nous continuerons à faire de la solidarité et du lien social une priorité de notre action.

Expression de l'opposition municipale

Le social au cœur de notre commune.

La volonté de l'opposition est de remettre l'humain et la solidarité au cœur de l'action municipale. Le CCAS est un véritable outil de proximité, d'écoute et d'accompagnement, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Nous accompagnons les actions de l'équipe municipale en faveur de nos aînés, notamment avec le goûter annuel, ainsi que les aides ponctuelles proposées selon les situations et les ressources : bons alimentaires, soutien face à certaines dépenses essentielles ou accompagnement vers les dispositifs existants.

Pour les familles et les jeunes, nous souhaitons développer une tarification plus solidaire des services municipaux, soutenir les modes de garde et favoriser l'accès aux activités culturelles et de loisirs.

Nous voulons également renforcer les liens avec les communes voisines afin de mutualiser certaines actions et proposer davantage de services : portage de repas à domicile, transport solidaire pour les courses ou les rendez-vous médicaux, garde d'enfants, repas de fin d'année, etc.

Enfin, la solidarité passe par le lien social et la participation citoyenne. Nous souhaitons accueillir les nouveaux habitants, renforcer le soutien aux associations et organiser des temps d'échange ouverts à tous. Des consultations citoyennes pourront accompagner les grands projets municipaux.

Parce qu'une commune vivante est une commune qui écoute, rassemble et agit pour chacun.

S'abonner --- www.frontenay-rohan-rohan.fr ---

Trait-d'Union est un bulletin d'information reprographié et diffusé par la municipalité de Frontenay-Rohan-Rohan
Mairie, 1 Square Simone Veil, 79270 Frontenay-Rohan-Rohan - Tel : 05 49 04 50 25
Site internet : www.frontenay-rohan-rohan.fr - courriel : affairesgenerales@frontenay-rohan-rohan.fr
ISSN 3097-7916
Directeur de la publication : Olivier Poiraud
Coordination de la rédaction / conception : Julien Compétissa
Membres du comité de rédaction : Elisabeth Degorce, Charles Malinauska, Mélanie Chaigne, Thierry Alleau, Muriel Tourneur, Kaïna Godeau, Bruno Cotillon, Alain Chauffier

FRONTENAY ROHAN-ROHAN de nature et d'histoire

Ne pas jeter sur la voie publique